CUSTOM
CREATEUR DE FORMATION
OUTSOURCING RH

DECLARATION DES REVENUS FONCIERS : ACCOMPAGNER EFFICACEMENT SES CLIENTS

Objectifs pédagogiques et opérationnels

S'approprier les règles de détermination d'un revenu foncier en accord avec la loi de finance 2026
Savoir répondre aux interrogations de ses clients bailleurs, et adapter les réponses à l'actualité
Contrôler le contenu des documents à transmettre

Pré requis

Aucun

Public

Comptables et gestionnaires gérance
Leurs collaborateurs
Toute personne intéressée par la fiscalité des revenus locatifs

Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation en ligne

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de projections pratiques
Études de cas concrets
Echanges / QCM
Projection du support de formation
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

Durée – Modalités

3h30
Présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. LES PRINCIPES A CONNAITRE
La place des revenus fonciers dans la fiscalité française
Les modes de détention du bien loué (personne physique / SCI à l'IR)
La déclaration à souscrire par le bailleur en fonction du mode détention (2044 /2072)
Les modes de détermination du revenu foncier (micro foncier / réel)
L'importance de l'Aide à la Déclaration des Revenus Fonciers (ADRF)

2. LES RECETTES A DECLARER (des recettes locatives aux autres recettes)
Les règles applicables : recettes, période et montant
De la comptabilité à la fiscalité du bailleur
Les lignes de l'ADRF à alimenter (2044 / 2072)
Rapprochement avec la déclaration 2044 ou 2072 transmise à l'administration fiscale
Les points de vigilance
Mini-cas pratiques

3. LES DEPENSES A DEDUIRE (des frais d'administration et de gestion aux charges financières)
Les règles applicables : dépenses, période et montant
La particularité des charges de travaux (focus sur les dépenses de rénovation énergétique)
De la comptabilité à la fiscalité du bailleur
Les lignes de l'ADRF à alimenter (2044 / 2072)
Rapprochement avec la déclaration 2044 ou 2072 transmise à l'administration fiscale
Les points de vigilance
Mini-cas pratiques

4. CAS PRATIQUE

Souscription d'une déclaration des revenus fonciers à partir d'une ADRF
Contrôle et commentaires

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016